



## RÉPONSE AU POSTULAT

**Auteur** PLR, Tristan Martine (suppl.)  
**Objet** **Pour des transports publics rendant accessibles nos villages aux personnes de tous âges**  
**Date** 06.05.2019  
**Numéro** **5.0425**

---

En préambule, il convient de rappeler que le transport régional de voyageurs commandité par la Confédération et le Canton est soumis à des contraintes et des directives strictes de l'Office fédéral des transports (OFT). Outre des critères d'aménagements du territoire, de taux de couverture minimum etc, le critère fondamental de l'OFT pour le transport régional de voyageurs est que l'offre en transport public est fixée en fonction de la demande effective, c'est-à-dire basée sur son utilisation actuelle et réelle.

A ce titre, le canton du Valais réalise chaque 5 ans une cartographie de l'utilisation du transport régional de voyageurs. Ce diagramme des charges journalières en transport public est libre d'accès et est disponible sur le site du Service de la mobilité.

Comme souligné dans ce postulat, le Département peut vous certifier, pour l'offre en transport public, qu'un traitement équitable est effectué sur l'ensemble de son territoire. Cependant, cette offre transport public, comme mentionnée précédemment, est dictée par son utilisation réelle. Des différences par région sont ainsi possibles, mais une simple comparaison des prestations par région ne saurait être valable.

Rien que ces deux dernières années, le canton a fortement amélioré les prestations transport public : en plaine, dans les vallées latérales, dans le Bas-Valais, dans le Valais Central et dans le Haut-Valais. Cela touche les bus mais aussi le réseau ferroviaire.

Pour exemple, pour la région de l'Entremont, le Service de la mobilité, en collaboration avec les communes partenaires, a lancé une étude globale des transports publics en fin d'année 2018. Les conclusions de cette étude permettront de ressortir les potentiels d'amélioration en transport public.

Il est proposé **l'acceptation** du postulat (dans le sens qu'il est déjà réalisé).

Conséquences sur la bureaucratie :	néant
Conséquences financières :	selon l'augmentation de l'offre, estimé à plusieurs millions
Conséquences équivalent plein temps (EPT) :	néant
Conséquences RPT :	néant

**Lieu, date** Sion, le 9 décembre 2019